

N° 6664⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole facultatif se rapportant au
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et
culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies
à New York, le 10 décembre 2008**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(9.12.2014)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 8 décembre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole facultatif se rapportant au
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et
culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies
à New York, le 10 décembre 2008**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 novembre 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 3 juin 2014;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 9 décembre 2014.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN

